



LA DEMANDE CONCERNE UN ENFANT



Ce sont uniquement les tuteurs légaux qui doivent être à l'initiative de cette démarche.

ADRESSAGE MÉDICAL OBLIGATOIRE

1

Un médecin* doit rédiger un courrier d'adressage en expliquant le plus précisément possible en quoi il est nécessaire de déposer un dossier et enclencher une démarche de diagnostic au CRA (les signes cliniques, les éléments médicaux, parcours de l'enfant, anamnèse...) et remplir le dossier médical téléchargeable sur notre site.

**médecin qui suit l'enfant : médecin traitant, pédiatre, pédopsychiatre, neuropédiatre, neurologue...*

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET AU CRA

Documents obligatoires à fournir avec votre dossier :

- carte d'identité du patient
- attestation de sécurité sociale de l'année en cours
- les autorisations jointes avec le dossier de demande, complétées et signées
- les comptes rendus d'examen et de bilans de fonctionnement réalisés : orthophonie, psychologue, ergothérapie, psychomoteur, génétique...

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

2

Envoi par email au format pdf*, selon votre lieu d'habitation :

33 et 47 => Pour les enfants de 0 à 11 ans : cra-aquitaine@ch-perrens.fr

Pour les enfants de 12 à 16 ans : poleadoscra-aquitaine@ch-perrens.fr

40 et 64 => antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr

24 => antennesnord-tfcra@ch-perrens.fr

Envoi par courrier postal :

Centre Ressources Aquitaine (CRA)

préciser ici > ANTENNE « nom de votre département »

121 rue de la Béchade

CS 81285

33000 BORDEAUX Cedex

***ATTENTION :** tout autre format que le pdf ne sera pas traité. Des applications sur smartphone permettent de transformer une photo en pdf, ou de scanner directement un document avec votre appareil photo. Renseignez-vous selon votre appareil.

DOSSIER RÉCEPTIONNÉ AU CRA

- 3** Lorsque nous recevons votre dossier complet, il est étudié en commission médicale (CM).

QUE SE PASSE -T-IL APRÈS LA COMMISSION MÉDICALE ?

Après la CM, vous recevrez un courrier ou un email qui vous informera des suites données à votre demande, soit :

- 4**
- La demande de diagnostic est acceptée et vous serez inscrit dans la liste d'attente
 - Le dossier nécessite des informations complémentaires : bilans complémentaires
 - La demande diagnostique est refusée, vous serez réorientés